

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 18/09/2026

*Date d'Affichage : 18/09/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 19

*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 septembre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mr GLÉNAT Bernard, Mr ROUSSELET Thierry, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mr NAIMI Yacine,

Etaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,

Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,

Mme AKRICHE Tanya pouvoir à Mme FREY Florence,

Mr DIARRA Fodié,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

***DEL7. AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°2023-042 AVEC
L'ENTREPRISE TEMPERE CONCERNANT LA RESTAURATION DES
ANCIENNES ECURIES – LOT 8 CVC***

Modifications introduites par le présent avenant :

Dépose des installations existantes			25,16				
Production de chaleur			3 223,46				
Emission de chaleur et froid			-15 498,55				
Ventilation pizza-grill			35 270,06				
Ventilation cuisine			10 558,22				
VMC			153,00				
Régulation			60,66				
Divers			5 141,18				

Incidence financière :

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 38 933,19 €.

Soit une augmentation du marché de 22,34 %

La commission des finances du jeudi 17 septembre a émis un avis favorable à la majorité, à la signature de cet avenant.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260925-DEL724092026-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat n°2023/042 (lot N°8) Restauration des anciennes écuries avec la Société TEMPERE 7 rue Alexandre Prachay 95590 PRESLES.

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 213 188,19 € HT soit 255 825,83 € TTC

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.



Fait à Margency, le 25/09/2026

Le Maire,

